



## BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.



### Ligne Parents

☎ 1 800 361-5085

🌐 [www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

### Service de police de Gatineau

☎ 819 246-0222

🌐 [gatineau.ca/portail/police](http://gatineau.ca/portail/police)

### CISSS de l'Outaouais

☎ 811 option 2

🌐 [ciyss-outaouais.gouv.qc.ca](http://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca)

### Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

☎ 1 800 331-2311

🌐 [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

### Commission des services juridiques

☎ 1 800 842-2213 (lors d'arrestation)

🌐 [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

### Aidez-moi svp

🌐 [aidezmoisvp.ca](http://aidezmoisvp.ca)

### Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

☎ 819 595-1905

🌐 [www.ciasf.org](http://www.ciasf.org)

### Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

☎ 819 771-1773

🌐 [www.calas.ca](http://www.calas.ca)

## RESSOURCES

### DANS LE MILIEU SCOLAIRE

#### Personnes responsables dans l'école du dossier violence et intimidation

👤 Laurence Benoit-Tessier, TES  
Catherine Godin-Proulx, direction  
Julien Cauchon, direction adjointe

☎ 819-777-2818

✉ [denonciation.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca](mailto:denonciation.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca)

#### Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

👤 Caroline Sauvé

☎ 819 771-4548 poste 850701

✉ [caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca](mailto:caroline.sauve@csspo.gouv.qc.ca)

#### Protectrice régionale de l'élève

👤 Me Esthel Née

☎ 1 833 420-5233

✉ [info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)

🌐 [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve)

[www.www.notredame.csspo.gouv.qc.ca](http://www.www.notredame.csspo.gouv.qc.ca)

## QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?

### Des actions sont immédiatement prises :

**Au moment même où l'acte est constaté**

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées;
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit;
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

### Pour l'auteur, la victime et le témoin

- Rencontre avec l'élève;
- Mesure de protection;
- Suivi individuel et/ou de groupe;
- Contrat d'engagement;
- Rencontre avec le policier éducateur;
- Référence à une ressource externe (CISSSO);
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche;
- Informer et impliquer les parents dans la démarche.

**Mesures de soutien et d'encadrement**

- Rapport au dossier;
- Retrait de classe;
- Travail communautaire;
- Mesures réparatrices;
- Perte de privilège(s);
- Suspension interne/externe;
- Paiement du matériel endommagé ou brisé.

**Sanctions possibles**

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois)).

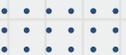
**Suivi**

**Particularité pour la violence à caractère sexuel**

- Limiter au minimum le nombre d'intervenants impliqués.

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Québec



## Feuille explicatif aux parents

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

2023-2024



## Pour un climat scolaire positif

Ce feuille explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du 12 octobre 2023.



## POUR MIEUX SE COMPRENDRE

### Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

### Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

### Violence à caractère sexuel

- "**Toute forme de violence** commise par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**;
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (tiré du site du protecteur national de l'élève).

## MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures de prévention visent à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

### Mesures préventives

**Objectif 1: Diminuer de 6% le nombre d'élèves qui rapportent avoir été insultés ou traités de nom souvent ou très souvent d'ici juin 2024.**

- Ce que l'école va faire:
  - Animation d'ateliers sur la gestion des conflits;
  - Formation offerte au personnel sur la surveillance active;
  - Animation de jeux pendant les récréations par les Acti-Leader.

**Objectif 2: Diminuer de 5% le nombre d'élèves ayant été frappés par un ou des élèves souvent ou très souvent d'ici juin 2024.**

- Ce que l'école va faire:
  - Animation d'ateliers sur la gestion des conflits;
  - Formation offerte au personnel sur la surveillance active;
  - Animation de jeux pendant les récréations par les Acti-Leader.

### Autres mesures

- Enseignements explicites sur les règles de vie et les comportements attendus aux élèves;
- Approche SVP.

- Animation d'ateliers par Espace Outaouais;
- Formation par le MEQ;
- Souligner la journée du 17 mai contre l'homophobie et la transphobie.



Pour prévenir la violence à caractère sexuel

## MESURES DE SÉCURITÉ VISANT À CONTRER LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

### Mesures de sécurité

- Implication de l'organisme Jeunesse Idem dans l'animation d'ateliers;
- Accessibilité à une salle de bain « non-genrée » pour les élèves qui se questionnent sur leur identité sexuelle.

- Formation obligatoire offerte par le MEQ

Formations obligatoires pour le personnel de l'école

### Portrait de l'école

## QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?

- Notre école est située au centre-ville de Hull à proximité du parc Fontaine.
- L'école Notre-Dame fait partie du regroupement des écoles SIAA (stratégie d'intervention Agir Autrement) du CSS des Portages-de-l'Outaouais puisque son indice socio-économique de défavorisation est de 10.
- Notre école accueille des élèves et membres du personnel issus de nombreuses cultures différentes.
- Notre école primaire accueille 291 élèves du préscolaire 4 ans à la 6ième année. Elle inclut deux classes spécialisées de type « Kangourou » et deux classes d'accueil.
- Une démarche d'intervention basée sur l'approche d'un système de valorisation positive est en place depuis mars 2015.

## COLLABORATION MAISON ET FAMILLE

### Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

*Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.*

- Dénoncer la situation;
- Supporter votre enfant;
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école;
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation.

## POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À L'ÉCOLE

Tous les signalements sont traités en respectant la confidentialité de chacun



- ☎ 819-777-2818
- ✉ [ecole.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca](mailto:ecole.notre-dame@csspo.gouv.qc.ca)
- 🌐 [www.notredame.csspo.gouv.qc.ca](http://www.notredame.csspo.gouv.qc.ca)

### Situation de plainte

Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

